



Procès verbal Conseil Municipal

Date de convocation : 21/03/2018

Date : 28/03/2018 à 18h13 en salle du Conseil Municipal

Présents : Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT, Thierry GABLE, Pascal BALLY, Jean-Christophe MOREL, Astrid ALBRIEUX, Gérard DONATI, Nora KEBAILI (Arrivée à 18h23), Angélique LAINE-HUGENSCHMITT, Hayette SIBLOT, Cindy SURLEAU

Absent excusé : Thierry MOLITOR donne pouvoir à Monsieur Thierry GABLE

Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, une secrétaire en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE-HUGENSCHMITT Angélique et Madame Cindy SURLEAU.

La secrétaire de séance est Madame LAINE Angélique et Madame Cindy SURLEAU.

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.

En raison du plan Vigipirate, la porte de la mairie est fermée dès le début de la séance, le public devra donc sonner pour entrer en salle du Conseil.

De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.

Madame Le Maire propose d'observer une minute de silence pour les quatre victimes qui ont perdu la vie au cours d'une attaque terroriste à Carcassonne et Trèbes. Madame Le Maire soulève comme ils se doit l'acte héroïque du colonel Arnaud BELTRAME, qui a donné sa vie pour en sauver d'autres.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 28 février 2018.

Monsieur Thierry GABLE demande une rectification de la date des élections municipales qui ont eu lieu en 2001 et non 2002 (Dernier point du Conseil Municipal)

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour

Présentation du bilan annuel 2017 des Francas du Doubs et convention d'objectif et de moyens 2018

Présentation du bilan annuel 2017 du partenariat commune/sésame autisme et convention d'objectif et de moyens 2018 (Inversion avec le point suivant)

1) Finances

- a. **Présentation du compte administratif du budget CCAS 2017**
- b. **Présentation du compte de gestion du budget CCAS 2017**
- c. **Affectation du résultat CCAS**
- d. **Présentation du budget primitif CCAS 2018**
- e. **Présentation du compte administratif des Ramblas 2017 (Reporté)**
- f. **Présentation du compte de gestion des Ramblas 2017 (Reporté)**
- g. **Affectation du résultat budget des Ramblas**
- h. **Présentation du budget primitif des Ramblas 2018**
- i. **Présentation du compte administratif du budget Communal 2017 (Reporté)**
- j. **Présentation du compte de gestion du budget Communal 2017 (Reporté)**
- k. **Affectation du résultat du Budget Communal**
- l. **Vote des trois taxes 2018**
- m. **Vote des subventions 2018**
- n. **Présentation du Budget primitif Communal 2018**

2) Administration

- a. **Fermeture d'un poste d'agent du patrimoine**
- b. **Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation**
- c. **Convention de mise à disposition de personnel par le centre de gestion du Doubs**
- d. **RIFSEEP**

3) Urbanisme

- a. **Vente de parcelles**
- b. **Vente appartement**

4) Culture

- a. **Camping provisoire des Pouges**
- b. **Demande de salle par Ady Dance**

5) Divers

- a. **Bilan réunion avec les administrés suite aux inondations**
- b. **Demande de mise à disposition d'une salle pour les délégués de parents d'élèves**

Présentation du bilan annuel 2017 des Francas du Doubs

Madame Le Maire remercie Fatima MOSSINA pour son implication depuis 14 années à la tête de notre structure. Elle lui laisse la parole pour présenter le bilan d'activité 2017 (vidéo projecteur), présenté aux élus au DOB 2018.

Le collectif d'encadrement à plusieurs années d'expérience, c'est une bonne équipe renforcée par Madame Hélène ZOBRIST sur la restauration scolaire et sur l'animation sur le livre, qui entretient d'excellentes relations avec la municipalité.

Un nombre important d'enfants extérieurs à la commune qui permet de maintenir les effectifs scolaires entre 80 et 100 enfants. Cette politique est appliquée depuis 2008 afin de préserver 4 classes en cours double (Seuil à 70 élèves).

Des activités riches et variées tout au long de l'année aux enfants.

Fréquentation du matin entre 27/31 inscrits.

Fréquentation du midi entre 70/71 inscrits (En augmentation).

Fréquentation de fin d'après midi 37/49 inscrits (En augmentation).

Fréquentation du mercredi 28/31 inscrits (En augmentation).

Fréquentation des vacances d'hiver 23 inscrits

Fréquentation des vacances de printemps 23 inscrits

Fréquentation des vacances d'été 49 inscrits

Action jeunes encadrée par Emilie DE FREITAS, 14 jeunes inscrits toutes l'année.

Madame Fatima MOSSAINA explique que chaque année la direction jeunesse et sport vient inspecter le centre et que le rapport est toujours excellent.

Madame Cécile NOBLET expose le budget 2018.

Il est prévu de retravailler les tarifs des prestations parents pour la rentrée 2018.

Madame Hélène ZOBRIST interviendra pour 13h00 de son temps au périscolaire, à partir de septembre 2018 après avoir validé son BAFA en juillet,

A noter que le rapport financier 2017 présente un excédent de 5 098,04 €.

Madame Cindy SURLEAU expose :

CHLS : 69 376 €

Club ADO : 2 664 €

Total : 72 000 € (pour mémoire budget 2017 : 80 000 €)

Ce budget a été présenté en DOB aux élus avec un avis favorable.

Madame Cindy SURLEAU fait lecture de la convention d'objectifs et de moyens 2018, envoyé aux élus par mail.

Madame Cindy SURLEAU demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et l'autorisent à signer la convention pour une année,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Les élus se réservent le droit de mettre en concurrence ce prestataire en sollicitant un autre prestataire.

Madame Nora KEBAILLI demande s'il est possible de valoriser le bien mobilier dans le budget des Francs. Madame Le Maire en fait demande à Madame Cécile NOBLET, une réponse à cette question.

Présentation du bilan annuel 2017 du partenariat commune/sésame autisme

Madame Jacqueline PETITJEAN et les résidents de l'association s'excusent pour leur absence ce soir.

Madame Angélique LAINE-HUGENSCHMITT présente le bilan du partenariat commune/sésame autisme 2017.

Rapport d'activités 2017 :

- Réalisation et inauguration le transformateur EDF, peint d'une multitude de petites abeilles. Il est soulevé un village accueillant.
- Vidages des poubelles communales

Projet 2018 :

- Restauration des Ours en bois « Malades », puis réalisation de nouveaux Ours pour la RD472
- Poursuite du vidage des poubelles communales

En conclusion, les jeunes ont toujours un immense plaisir de travailler pour la commune. Il faudra réorganiser un repas commun à la maison de Sésame Autisme, au beau jour.

Madame Angélique LAINE-HUGENSCHMITT explique que les élus ont proposé une subvention annuelle de 500 € au débat sur les orientations budgétaires 2018 (DOB 2018) avec un avis favorable des élus présents, au regard des activités 2018.

Madame Angélique LAINE-HUGENSCHMITT demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Madame Le Maire précise que la subvention est réduite de 50 € par rapport à l'année dernière.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire propose d'étudier la mise en place d'une association de sauvegarde des abeilles sur la commune dans une prochaine commission embellissement.

1) Finances

a) Présentation du compte administratif du budget CCAS 2017

Madame Le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie.

De ce fait, Monsieur Jean-Christophe MOREL présente le compte administratif du budget CCAS 2017 (Madame Le Maire ne prend pas part au débat).

Monsieur Jean-Christophe MOREL précise que les élus ont reçu le compte administratif par mail et en ont pris connaissance à la demande de Madame Le Maire. Vu avec les membres du CCAS.

Monsieur Jean-Christophe MOREL expose :
(Projection vidéo projecteur)

Dépenses de Fonctionnement : 4 414,80 € (pour mémoire 2016 : 5 276.98€)

Recettes de Fonctionnement : 0€

Déficit de Fonctionnement : - 4 414,80 €

Excédant antérieur reporté : + 4 635,44 €

Résultats de la clôture de l'exercice 2017 : 220,64 €

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler. Madame Le Maire ne prend part au vote.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. Présentation du compte de gestion du budget CCAS 2017

Monsieur Jean-Christophe MOREL fait circuler aux élus le compte de gestion du budget CCAS 2017 du percepteur conforme au compte administratif.

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

c. Affectation du résultat CCAS

Monsieur Jean-Christophe MOREL propose d'affecter le résultat du budget CCAS comme suit :
Le résultat à affecter au chapitre 002 du budget primitif 2018 est de 220,64 €.

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

d. Présentation du budget primitif CCAS 2018

Monsieur Jean-Christophe MOREL présente le budget CCAS 2018 pour un total équilibré en recettes et en dépenses de 5 900,64 € (Projection vidéo projecteur).

A noter que la subvention communale de 1 680 € n'a pas été versée en 2017, du coup elle sera versée en 2018 en surplus de celle prévue, soit une somme de 5 680 euros

Les élus ont reçu la maquette budgétaire par mail et en on pris connaissance à la demande de Madame Le Maire, présentée au dernier CCAS avec un avis favorable.

Monsieur Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

e. Présentation du compte administratif des Ramblas 2017 (Reporté)

g. Présentation du compte de gestion des Ramblas 2017 (Reporté)

h. Affectation du résultat budget des Ramblas

Madame Le Maire rappelle et propose d'affecter le résultat du budget des Ramblas 2017 comme suit :

Le résultat à affecter en 2018 :

- au chapitre 001 du budget primitif d'investissement 2018 est de : +1 670 868,62 €
- au chapitre 002 du budget primitif de fonctionnement 2018 est de : - 10 500 €

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

i. Présentation du budget primitif des Ramblas 2018

Madame Le Maire présente le budget primitif des Ramblas 2018 pour un total équilibré (Exposé par vidéo projecteur) :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement de 1 561 465 €
- en recettes et en dépenses d'investissement de 2 007 501,62 €

Rien de particulier dans ce budget si ce n'est la poursuite des travaux pour rendre le site à l'usage résidentiel. Juste rappeler le retard déjà pris pour les raisons évoquées au dernier conseil municipal. À noter que ce budget sera ouvert jusqu'à ce que la totalité des dépenses couvert par le prêt soient épurées par la rentrée de recettes en lien avec les constructions futures. **Autrement dit plus vite le projet sera réalisé, plus vite le prêt sera rembourser. Rappelle de l'échéance entre 6 et 10 ans.**

Point dossier des Ramblas :

- Première partie des études post démolition par l'APAVE, en cours
- Nettoyage des terrains pour être en conformité avec l'utilisation du sol en résidence
- Passage de la DRAC et dépôt du permis de lotir
- Bornage des parcelles individuelles
- Commercialisation des parcelles

Madame Le Maire demande à Monsieur Pascal BALLY s'il a des observations à rajouter.

Des élus demandent à ce que l'on étudie ou pas, le changement de nom du lotissement. Madame Le Maire propose de mettre cette question à l'ordre du jour de la commission urbanisme.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

j. Présentation du compte administratif du budget Communal 2017 (Reporté)

k. Présentation du compte de gestion du budget Communal 2017 (Reporté)

l. Affectation du résultat du Budget Communal 2018

Madame Le Maire rappelle les résultats à la clôture du compte administratif 2017 :

Déficit d'investissement : - 66 192, 18 € (article 001) avec des Reste à réaliser en recettes d'investissement de 72 022,98 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice : + 8 685, 83 € (article 002)

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

m. Vote des trois taxes 2018

Madame Le Maire présente en préambule le cadre budgétaire du DOB 2018 du budget communal :

L'année 2018 et les années à venir vont être marquées une fois de plus par l'austérité budgétaire.

Chacun connaît aujourd'hui le constat sur l'incertitude des ressources fiscales à venir, la croissance des dépenses à caractère générale et le gel des dotations d'État jusqu'en 2020. Mais le principe de la règle d'or, c'est-à-dire voter le budget à l'équilibre qui nous tient chaque année est une obligation même si c'est un paradoxe face au déficit du budget de l'État, doublé d'une injustice puisque notre commune doit participer à la maîtrise globale des dépenses publiques.

En recette de fonctionnement :

La dotation d'État est prévue d'être gelée à 50 864 € mais nous n'en n'avons pas à ce jour, la confirmation officielle.

Le FPIC augmentera encore cette année, nous avons budgétisé 18 000 €, pour mémoire en 2017, la commune a versé 15 069€

Ces sommes manquantes devaient obligatoire pour un budget à l'équilibre, compensées par des recettes et /ou une baisse de dépenses de fonctionnement. La position prise par les élus, cette année a été de faire une pause fiscale, c'est à dire une non augmentation des contributions directes. Ce qui signifie en d'autre terme une baisse des dépenses de fonctionnement.

Pour information : la taxe d'habitation va être dégrévée par l'État sur la base de 2017 pour une année. Cependant, nous n'avons pas de clarté sérieuse sur ce qu'il en sera pour les autres années. En effet, la cours des comptes nationale a pointé pour 2020, la question de ce financement par l'état dans le temps. Pour information, il nous était autorisé d'augmenter la taxe d'habitation sur sa part communale, ce que nous n'avons pas fait.

Quelques chiffres parlant en constat et non en critique :

2008 :

- **Budget primitif de fonctionnement : 628 068 €**
- **Dotations d'État : 116 347 €**
- **Pas de FPIC**

2017 :

- **Budget de fonctionnement : « 583 410 € » (En cours de validation)**
- **Dotation d'État: 50 864 €**
- **FPIC : 15 069 €**

Nous avons tenu jusqu'à ce jour, mais à quel prix :

- Augmentation des taux d'imposition en 2016 et 2017
- Peu d'investissement, voire plus d'investissement du tout
- Suppression de personnel (Comptabilité et fermeture de la bibliothèque)
- Réduction des services à la population
- Vente de patrimoine

Malheureusement, ce n'est pas fini et nous allons, par obligation, poursuivre dans ce sens, sur les années à venir.

Aussi, le budget 2018, et ceux à venir seront marqués par la rigueur, les économies et la prudence pour maintenir à minima, notre seul investissement dans le temps : le prêt du bâtiment périscolaire (17 000 €). Pour le reste, il n'y aura pas ou peu d'investissement sur les années à venir.

Ce qui signifie plus de réelle ambition politique si ce n'est gérer le quotidien de la commune pour la future équipe municipale.

Sans oublier que l'État presse les collectivités de diminuer leurs dépenses traduit par la règle de 1,2% au budget de fonctionnement : BONUS/MALUS.

Croyez-moi, le débat sur les orientations budgétaires toujours instauré avant le vote du budget dans notre commune depuis que je suis Maire, bien que facultatif pour la taille de notre commune, a été une fois de plus difficile pour les élus responsables que nous sommes.

Nous pouvons entendre que l'État a besoin de nos finances, mais réduire des dépenses communales c'est aussi réduire des services à la population et aux associations.

Et les décisions qui seront prises seront encore une fois peu populaires et vont à nouveau faire grogner les Ours. Toute la difficulté étant de faire entendre que nous faisons participer plus financièrement en offrant moins de service. Mais avons-nous le choix ?

Peut-être qu'un jour, nous devons faire appel aux généreux donateurs, voire faire la quête auprès de nos administrés...

En clair, l'année 2018 sera réalisée en prenant en compte le cadre budgétaire communal suivant :

- Réduction des dépenses de fonctionnement pour rentrer dans le cadre des moins 1.2 % demandé par l'État afin de bonifier notre dotation d'État actuelle.
- Fermer notre bibliothèque pour des raisons d'accessibilité mais pas que depuis plusieurs années, il est pointé que le nombre d'adhérents est faible, une cinquantaine maximum avec un total des recettes de 200 euros pour un budget de 15 000 euros environ.
- Réaliser peu ou pas d'investissement
- Une recherche de mutualisation de service avec les communes voisines, voir la réflexion sur une éventuelle fusion

En dépense de fonctionnement :

- Budget Francas de 72 000 €
- Participation annuelle des associations aux dépenses de fonctionnement des salles
- Suppression de la subvention de 2 000 € au RAM de Valentigney, car seulement une ou deux assistantes maternelles utilisaient le service.
- Plus de subvention pour ravalement de façades (Il en reste une à honorer en 2019, demandée en décembre 2017 avant le DOB)

FPIC toujours en augmentation :

FPIC	Montant
2012	2226 euros
2013	5276 euros
2014	7920 euros
2015	10 930 euros
2016	16 672 euros
2017	15 069 euros
2018	18 000 euros

Dotation d'État gelée cette année, mais instauration de la règle Bonus/Malus :

DGF	Montant
2004	129 245 €
2005	134 643 €
2006	118 831 €
2007	121 123 €
2008	116 347 €
2009	109 156 €
2010	106 829 €

2011	105 346 €
2012	105 000 €
2013	100 907 €
2014	100 908 €
2015	77 308 €
2016	62 604 €
2017	50 864 €
2018	50 864 €

En dépense d'investissement :

- Prêt périscolaire
- Mise aux normes toilettes handicapés à l'école primaire (Suite)
- Mobilier (jeux éducatifs, tables et bancs de bistrot)
- Installation d'un badge aux vestiaires football

En recettes d'investissement :

- Cession de biens (appartement au-dessus des écoles en reste à réaliser, plus autres)
- FCTVA

Les élus ont proposé au DOB, une pause fiscale cette année :

Taxe	2014	2015	2016	2017	2018
Habitation	10,50	10,50	10,82	11,14	11,14
Foncière bâtie	13,12	13,12	13,52	14,33	14,33
Foncière non bâtie	14,21	14,21	14,64	15,07	15,07
Total du produit fiscal attendu	317934	320 690	345 653	361 636	363 358

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire souhaite qu'il n'y est plus d'augmentation des impôts d'ici la fin du mandat.

n. Vote des subventions 2018

Madame Le Maire présente aux élus la liste des subventions 2018 (*Article 6564 du B.P.*)

A noter que la somme allouée aux Francas du Doubs est repassée dans l'article subvention et non en prestation de services.

Musique Vigilante d'Audincourt

50 €

Subvention annuelle de fonctionnement

(*Article 6564 du B.P.*)

AMD Subvention annuelle de fonctionnement (Article 6564 du B.P.)	207 €
Sésame Autisme Subvention annuelle de fonctionnement (Article 6564 du B.P.)	500 €
Francas du Doubs Subvention annuelle de fonctionnement (Article 6564 du B.P.)	72 000 €
Subventions pour ravalement de façade famille JOUET et JAKUSKI Subvention par délibération du 30/11/16 au bénéficiaire en n-1 (Article 6564 du B.P.)	1000 €

À noter que nous aurons une demande de ravalement façade déposée début décembre à honorer en 2019, car cette demande était antérieure au débat sur les orientations budgétaires.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

o. Présentation du Budget primitif Communal 2018

Madame Le Maire présente le budget primitif 2017 (Affichage vidéo projecteur).

En section de fonctionnement recettes

Résultat reporté 2017 : 8 685, 83 €
Produits de services : 2 200 €
Impôts et taxes : 434 943 €
Dotations et participation : 101 941, 50 €
Autres produits de gestion courante : 4 000 €
Produits exceptionnels : 100 €
Total : 551 870,33 €

En section de fonctionnement dépenses

Charge à caractère général : 163 975,33 €
Charge de personnel : 253 900 €
Atténuation du produit : 18 000 €
Autres charges de gestion courante : 110 480 €
Charge financière : 5 100 €
Charges exceptionnelles : 200 €
Opération d'ordre entre section : 215 €
Total : 551 870,33 €

En section d'investissement recettes

Subvention d'équipement : 3 000 €
Dotations, fonds divers de réserves : 7 775,52 €
Produits de cessions d'immobilisations : 24 500 € (Reliquat vente appartement, plus ventes de parcelles)
Opération d'ordre entre section : 215 €
RAR : 72 022,98 € (Produits de cession et FCTVA)
Total : 107 513,50 €

En section d'investissement dépenses

Immobilisations corporelles : 18 821,32 € (Mobilier, équipement MPS, toilettes handicapés écoles)

Dotations, fond divers et réserves : 5 500 € (TLE)

Remboursements de l'emprunt : 17 000 €

Solde d'exécution négatif reporté : 66 192, 18 €

Total : 107 513,50 €

À noter qu'il y a zéro ligne de trésorerie, comme l'année dernière d'ailleurs.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

A noter que le percepteur viendra exposer l'analyse foncière annuelle aux élus comme chaque année à la demande de Madame Le Maire, dans un prochain Conseil Municipal.

2) Administration

a) Fermeture d'un poste d'agent du patrimoine

Madame Le Maire explique que suite à la fermeture de la bibliothèque, le poste d'adjoint territoriale du patrimoine sera fermé à partir du 30 juin 2018. Il sera proposé à l'agent le poste d'adjoint d'animation sur le même échelon et même grade.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b) Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation

Madame Le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation pour des fonctions au sein du périscolaire par convention avec les Francas de mise à disposition à partir du 01 juillet 2018.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

c) Convention de mise à disposition de personnel par le centre de gestion du Doubs

Madame Le Maire faire lecture de la convention de mise à disposition de personnel par le centre de gestion.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer la convention,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

d) RIFSEEP

Madame Le Maire expose la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel du C.I.A.

L'organe délibérant, sur rapport de l'autorité territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n° 917875 du 6 septembre 1991 pris Pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et Indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n° 2014-513 , du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur Professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 Mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale
Vu l'avis du Comité Technique en date du 05/12/2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité d'ARBOUANS
Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale, en application du principe de parité ; Considérant qu'il se compose de deux parties :
- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir,
Considérant que dans ce cadre, la collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants : reconnaître les spécificités de certains postes ;
Décide :

LA MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

Article 1. — Le principe du C.I.A. :

Le C.I.A. est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Article 2. — Les bénéficiaires du C.I.A. :

Les bénéficiaires du C.I.A. sont :

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Maintien à titre individuel du montant indemnitaire antérieur :

A l'instar de la Fonction Publique d'État, lors de la première application des dispositions de la présente délibération, le montant indemnitaire mensuel perçu par l'agent au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel, est conservé au titre de l'IFSE jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent, sans préjudice du réexamen au vu de l'expérience acquise.

Article 3 La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du C.I.A. :

Chaque cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions selon les mêmes modalités que pour l'I.F.S.E.

A chaque groupe de fonctions correspondent les montants plafonds suivants :

Répartition des groupes de Fonction par emploi	Emplois	Montants annuels maxima (Plafond)
Groupes de fonction		
Rédacteurs territoriaux		
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	2 38€
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services, ...	2 18€
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	1 99€
Adjoints administratifs territoriaux		
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	1 26€
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil...	1 20€
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes, ...	1 26€
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	1 20€
Agents de maîtrise territoriaux (En attente de la		

parution de l'arrêté ministériel (Non éligible à ce jour)		
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications, ...	126 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	120 €
Adjoint techniques territoriaux En attente de la parution l'arrêté ministériel (Non éligible à ce jour)		
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	126€
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	120 €

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Article 4. – Modulations individuelles du CIA

L'attribution individuelle du C.I.A. est décidée par l'autorité territoriale et fait l'objet d'un arrêté individuel.

Sur la base du rattachement à un groupe de fonctions permettant l'attribution de l'IFSE, l'autorité territoriale attribue Individuellement un montant au titre du CIA à chaque agent compris entre 0 et 100% du plafond individuel annuel maximum retenu par l'organe délibérant.

Ce coefficient sera déterminé annuellement à partir de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents attestée par :

- La réussite d'un objectif de service fixé par lui même à l'entretien N-1

Le montant Individuel versé au titre du CIA ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Article 5. — Les modalités de maintien ou de suppression du C.I.A. :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 susvisé :

- En cas de congé de maladie ordinaire- (y compris accident de service), le C.I.A. suivra le sort du traitement.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, le CI& sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de le C.I.A. est suspendu.

Article 6. — Périodicité de versement du C.I.A.

A l'instar de la Fonction Publique d'État le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement selon un rythme annuel en décembre, après l'entretien de l'année N.,

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Le C.I.A. est exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 29/03/2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Madame Le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus ont décidé de refaire un appel d'offre à candidature. La date limite de dépôts des plis est le vendredi 01 juin 2018.

Monsieur Pascal BALLY demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4) Culture

a) Camping provisoire des Pougès

Comme chaque année, le Festival Rencontres et Racines met à disposition un camping provisoire. Cette année le Festival a lieu du 29 juin 2018 au 01 juillet 2018.

Monsieur Thierry GABLE propose de reconduire l'autorisation d'utilisation du site des Pougès avec les obligations suivantes :

- Prévoir le passage des patrouilles de police sur le camping provisoire
- Prévoir le nettoyage du site provisoire, de ses abords et le long des trajets menant au site
- Assurer la sécurité des personnes et des biens

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des observations sous des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

b) Demande de salle par Ady Dance

Monsieur Thierry GABLE expose la demande de la Madame La Présidente d'ADY DANCE pour une demande de salle polyvalente à titre payant les samedis après-midi de 15h00 à 17h00 pour une somme de 8 euros de l'heure en dehors des créneaux utilisés par le Club de tennis de table et des manifestations communales (Joindre le calendrier à la convention). En plus de la somme annuelle de 60 euros pour toutes les associations utilisatrices.

Monsieur Thierry GABLE demande si les élus ont des observations sous des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer la convention d'utilisation de salle,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5) Divers

a. Bilan réunion avec les administrés suite aux inondations

Madame Le Maire fait suite au dossier sur les inondations évoquées dans les divers au dernier Conseil Municipal. Pour mémoire, les élus avaient été largement critiqués sur le site des Ours attentifs sur la gestion des inondations pendant, avant et après la crise.

Les élus avaient proposé au dernier conseil municipal de réunir les administrés impactés afin de faire un bilan de la situation.

Une **quarantaine de familles** du quartier des Champs de pierre et sablières ont été invités à la réunion programmée mercredi 14 mars 2018 à 19h00. Au total, **huit familles** ont assisté à la réunion soit 9 personnes en tout.

À noter que le Président des Ours attentifs a été invité à sa demande, mais qu'il n'était pas présent.

En synthèse :

- Une nouvelle administrée de la rue des sablières dit ne pas avoir été informé par son notaire lors l'acquisition de sa propriété que le secteur inondait. Elle demande à la municipalité un document avec les numéros d'urgence. Réponse : elle recevra lors de la réception des nouvelles arrivants l'aide mémoire des Ours que tous les habitants ont reçu dans leur boîte aux lettres en janvier 2016.
- Une administrée de la rue des sablières demande un soutien moral dans ces moments difficiles, le passage de l'adjoint à l'urbanisme n'ayant pas suffi. Madame Nora KEBAILLI s'est proposée de venir la voir si besoin.
- Un administré de la rue des sablières demande que Veolia entretienne la servitude de drainage d'eau sur le terrain CASSARD et GINDRAT. Un courrier est parti dans ce sens au directeur de Veolia
- Un administré du quartier des Champs de Pierre demande à ce que PMA entretienne le barrage du Doubs et l'île aux canards. Un courrier est parti dans ce sens au Président de PMA
- Une administrée et un administré des Champs de Pierre, nous ont fait remarquer que nous ne sommes pas intervenus en direction d'une personne seule handicapée, ce sont les voisins qui l'on fait. A signaler qu'au passage de Monsieur Thierry GABLE, le soir de l'alerte, personne ne lui a fait part de ce problème. Mais nous avons bien noté pour une prochaine fois, que cette dame a besoin de l'aide des élus ou du CCAS.
- Trois autres personnes étaient présentes mais n'avaient rien de particulier à signaler sur la gestion des inondations.
- Un problème de grille pluviale qui est décelée a été signalé. Une demande de devis est en cours pour réparation
- Un problème de déneigement de la voirie a été signalé. Ce problème a été vu avec les agents qui s'étonnent de cette question. A revoir au jour de neige.
- Trois administrés ont soulevé des problèmes de trou dans leur impasse commune au niveau du 24/28 rue des sablières. Madame Le Maire a expliqué que ce chemin n'appartient pas au domaine public. Elle a vérifié ses dires avec les concernés au cadastre. Pour information, après une recherche administrative sur la vente du 28 rue des sablières, il est bien précisé que l'administrée a acheté les parcelles AC 73/AC 76/AC 147/AC 148 et 250/1000^{ème} des parcelles AC 72 et AC 146 constituant le chemin. **En conclusion le chemin est privé et doit être entretenu par les 4 propriétaires à qui, il appartient.**

b. Demande de mise à disposition d'une salle pour les délégués de parents d'élèves

Madame Le Maire expose que les délégués de parents d'élèves ont demandé une salle pour préparer le conseil des écoles qui a lieu une fois par trimestre. Madame Le Maire propose de leur mettre à disposition, la salle de classe des CM1/CM2 entre 16h00 et 18h30 par convention. Charge aux délégués de parents d'élèves d'informer le secrétariat de mairie ou Madame Le Maire du jour de leur utilisation afin de s'organiser.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations sous des remarques à formuler.

Les élus passent au vote et autorisent Madame Le Maire à signer la convention d'utilisation de salle de classe,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fin du Conseil Municipal à 21h36
Prochain conseil municipal sauf changement vendredi 08 juin 2018 à 18h30